



## Engagement LGBTI d'AMU

**Dispositif pour l'utilisation de leur prénom  
d'usage par les étudiant.es trans ou  
intersexes d'AMU**

Proposition de procédure

# 1. Présentation du besoin

- **Différentes démarches** administratives (inscription dans un groupe de TD, passage d'examens oraux...) ou situations courantes (présentation de la carte étudiant, appels en cours...) **obligent les étudiant.es trans ou intersexes à devoir expliquer** qu'ils ou elles sont trans ou intersexes et **que leur identité de genre ne correspond pas à ce qui est indiqué sur leurs documents d'identité.**
- Or, **la période de transition avant une éventuelle modification d'état civil peut être longue** et affecter plusieurs mois du cursus universitaire d'un.e étudiant.e.
- Cette étape -cruciale dans le processus- est **source de nombreuses difficultés (administratives, psychologiques, relationnelles...)** pour l'étudiant.e concerné.e, voire génératrice d'actes homophobes ou discriminatoires, lorsque son identité choisie n'est pas reconnue par l'établissement.

## 2. Réponse proposée

- Dans une perspective de respect de la dignité et de préservation de la vie privée des personnes mais aussi de promotion du bien-être de chacun.e, il importe d'**utiliser le prénom d'usage de l'étudiant.e trans ou intersexe qui en fait la demande.**
- Il est techniquement possible d'établir au prénom d'usage de nombreux **documents administratifs à valeur non officielle** pour éviter d'exposer les personnes trans et intersexes à ces risques et améliorer leur vie quotidienne à l'université.

### 3. Engagement de l'établissement

- Vu l'article 9 du Code civil relatif au droit au **respect de la vie privée**,
- Vu les articles 60 à 61-4 (modifiés) du Code civil, relatifs aux changements de prénom et de nom,
- Vu les articles 61-5 à 61-8 (modifiés) du Code civil, relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil
- Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,
- Vu la circulaire du 17 février 2017 du Ministère de la Justice, relative à la procédure déjudiciarisée de changement de prénom
- Vu le Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT de la DILCRAH présenté en décembre 2016
- Vu la **Charte d'engagement LGBTI d'AMU** adoptée à l'unanimité du CT et du CA du 23 janvier 2018

### 3. Engagement de l'établissement

- Afin d'améliorer l'accueil des étudiant.es trans et intersexes dont les démarches ne sont pas achevées et de leur permettre l'accès aux services universitaires (bibliothèque et restauration universitaires notamment), **AMU s'engage à reconnaître à tout étudiant.e la possibilité, sur demande écrite, de demander la prise en compte de son prénom d'usage et l'absence de mention de la civilité dans les documents internes à l'établissement.**
- **Les attestations de réussite et les diplômes seront toutefois édités conformément à l'état civil,** dans l'attente de la production du jugement du tribunal de grande instance par l'intéressé.e.



# Groupe de travail « Prénom d'usage »

---

1. Composition
2. Méthodologie
3. Points de vigilance

# 1. Composition du GT « Prénom d'usage »

Marie MASCLET de BARBARIN – VP CA

Nolwenn LECUYER – VP déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

- ❑ DEVE
  - Idoya de PONCINS
  - Marilynne ROUSSET-GAUTTIER
  - Odile MOLLARD
  - Carole MARTENET-CUIDET
- ❑ DOSI
  - Jean-Philippe FLORET
  - Brice GUIMET
- ❑ DAJI
  - Marina BONNOT
  - Fadoua HMAMOU

## 2. Méthodologie du GT

- Consultation préalable d'associations LGBTI sur les besoins
- Recueil de Témoignages et demandes exprimés par plusieurs étudiant.es d'AMU en cours de transition auprès de N. Lécuyer depuis 2017 et évaluation des réponses apportées par AMU après obtention de changement de prénom et de civilité auprès du TGI et du changement de numéro de sécurité sociale
- Réunions du GT « Prénom d'usage » entre décembre et juin 2018
- Veille et dossier partagé rassemblant textes, guides, sources et liens utiles, détail des procédures adoptées par d'autres établissements de l'ESR
- Phase de tests avec un étudiant fictif
- Phase de tests en cours avec un.e étudiant.e volontaire



### 3. Points de vigilance

- Que le **bon fonctionnement du dispositif** soit assuré à chaque d'étape
- Que la solution technique n'affecte pas le **fonctionnement normal d'APOGEE** notamment
- Que l'utilisation du prénom d'usage sur les documents courants **n'empêche pas l'édition de ceux qui doivent légalement être édités** conformément à l'état civil de l'étudiant.e
- Que **les intéressé.es soient informé.es** des limites du dispositif
- Que chaque étape du processus garantisse la **confidentialité** de l'information (gestion par un nombre limité de personnes)
- Qu'un **suivi des dossiers** concernés soit assuré par la personne référente (N. Lécuyer) en interaction avec les membres du GT
- Que le ou la personne référente puisse, **en cas de besoin exprimé par l'intéressé.e, intervenir auprès de la composante** (administration et équipe pédagogique) pour expliciter la situation de l'étudiant.e sans qu'il ou elle soit dans l'obligation de le faire (afin d'éviter les situations récurrentes de « coming out » imposé)



# Procédure

---

1. **Moment de la demande**
2. **Formulaire de demande**
3. **Circuit de la signature et archivage de l'attestation**
4. **Attestation**
5. **Applications et limites du dispositif**
6. **Suivi des étudiant.es bénéficiaires du dispositif**

# 1. Moment de la demande

- Idéalement, **au moment de l'inscription administrative** de l'étudiant.e, via la procédure dématérialisée (IA Web)
  - Inscription du prénom d'usage sur la carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription
- Il importe toutefois que les intéressé.es puissent demander l'utilisation de leur prénom d'usage **à tout moment de l'année** (document sur le site Web d'AMU, sur les pages DEVE et V-Pce Egalité femmes-hommes).
  - Délivrance d'une nouvelle carte d'étudiant
- L'inscription sous le prénom d'usage **ne vaut que pour une année universitaire** : à chaque ré-inscription, l'étudiant.e devra renouveler sa demande selon la même procédure, tant que le changement de prénom n'aura pas été validé à l'État Civil

## 2. Formulaire de demande (1/2)

### DEMANDE D'UTILISATION D'UN PRÉNOM D'USAGE

- Vu l'article 9 du Code civil relatif au droit au respect de la vie privée,
- Vu les articles 60 à 61-4 (modifiés) du Code civil, relatifs aux changements de prénom et de nom,
- Vu les articles 61-5 à 61-8 (modifiés) du Code civil, relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil
- Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,
- Vu la circulaire du 17 février 2017 du Ministère de la Justice, relative à la procédure déjudiciarisée de changement de prénom
- Vu le Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT de la DILCRAH présenté en décembre 2016
- Vu la Charte d'engagement LGBTI d'AMU adoptée à l'unanimité du CT et du CA du 23 janvier 2018

Afin d'améliorer leur accueil et de faciliter leur accès aux services universitaires (bibliothèque, services et restauration, notamment), AMU s'engage à reconnaître aux étudiant.es trans et intersexes dont les démarches auprès du TGI ne sont pas achevées le droit de demander la prise en compte de leur prénom d'usage dans les documents internes à l'établissement.

#### DÉMARCHE

La demande peut être faite à tout moment de l'année mais de préférence avant la finalisation de votre inscription administrative sur l'application. Afin que votre demande soit instruite, vous devez remplir et signer le présent formulaire et l'envoyer au Président d'Aix-Marseille Université par mail à l'adresse suivante : [presidence@univ-amu.fr](mailto:presidence@univ-amu.fr)

En cas d'accord du Président, votre prénom sera remplacé sur votre ENT et une attestation vous sera adressée qui vous permettra de faire éditer gratuitement une carte d'étudiant-e à votre prénom d'usage auprès de votre scolarité.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Vice-Présidente déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes et à la Lutte contre les Discriminations : [vp-egalite-fh@univ-amu.fr](mailto:vp-egalite-fh@univ-amu.fr)

#### CONDITIONS ET LIMITES D'UTILISATION D'UN PRÉNOM USUEL

La présente demande permet, en cas d'accord, de pouvoir utiliser au sein de l'Université un prénom autre que celui inscrit sur votre état civil. Ce changement sera effectif sur votre courriel universitaire mais également sur la carte d'étudiant-e qui pourra être rééditée si la demande intervient post-inscription.

En cas d'accord, l'autorisation ne vaut que pour l'année universitaire en cours. La demande peut être renouvelée chaque année.

Cette demande ne pourra en aucun cas permettre le changement de prénom sur les actes officiels ou solennels comme les diplômes officiels, les certificats de scolarité, les relevés de notes, les attestations de réussite, les décisions individuelles ouvrant des droits. En effet, l'utilisation de ce prénom d'usage ne vaut pas changement de prénom de l'état civil qui reste une prérogative de l'officier d'état civil (article 60 du Code Civil).

## 2. Formulaire de demande (2/2)

### DEMANDE D'UTILISATION D'UN PRÉNOM D'USAGE

Formulaire à transmettre complété et signé, si possible avant la finalisation de l'inscription administrative, à Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université à l'adresse suivante : [presidence@univ-amu.fr](mailto:presidence@univ-amu.fr)

Coordonnées de l'étudiant.e :	
Nom :	.....
Prénom de l'état civil :	.....
Numéro étudiant :	.....
Prénom d'usage :	.....
Adresse :	.....
Téléphone :	..... Tél. portable : .....
Courriel (personnel) :	.....

Niveau d'étude et discipline en 2018-2019 :				
<input type="checkbox"/> Première inscription à AMU	<input type="checkbox"/> Réinscription à AMU (y compris reprise d'études)			
Autorisé.e à s'inscrire en 2018-2019 en :				
<input type="checkbox"/> DUT 1	<input type="checkbox"/> DUT 2			
<input type="checkbox"/> Licence 1	<input type="checkbox"/> Licence 2	<input type="checkbox"/> Licence 3	<input type="checkbox"/> Master 1	<input type="checkbox"/> Master 2
<input type="checkbox"/> Licence professionnelle	<input type="checkbox"/> DU	<input type="checkbox"/> Doctorat	<input type="checkbox"/> Autre (précisez : ....)	
Intitulé de la formation : .....				
Composante : .....				
Site : .....				
Code étape (à compléter par l'administration) : .....				

Je soussigné.e (Nom, Prénom) ..... souhaite que mon prénom d'usage ..... soit pris en compte pour l'année universitaire 2018-2019 et qu'il figure sur l'annuaire et l'ENT d'AMU, les listes d'inscription et d'émargement, ma carte étudiante, mon adresse de messagerie étudiante.

#### Informations

La prise en compte du prénom d'usage peut occasionner d'éventuelles difficultés lors des démarches auprès d'autres administrations ou organismes externes (CROUS, candidature dans une autre université, renouvellement du titre de séjour, ...) dont AMU ne peut pas être tenue responsable.

Une attestation permettant de faire le lien entre son prénom d'usage et son prénom d'état civil sera transmise à l'étudiant.e.

**En signant le présent formulaire, je déclare avoir pris connaissance des modalités de traitement de ma demande et reconnaître, en cas d'accord de la Présidence, les conditions et les limites d'utilisation d'un prénom usuel autre que celui de mon état civil au sein de l'université. Je m'engage à signaler d'éventuels défauts de fonctionnement à la Vice-Présidence déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations ([vp-egalite-fh@univ-amu.fr](mailto:vp-egalite-fh@univ-amu.fr)) afin que des améliorations soient apportées au système**

Date :

Signature de l'étudiant.e :

Reçu le :

Bon pour Accord le :

Réponse et attestation adressée à l'intéressé.e le : |

### 3. Circuit de la signature et archivage de l'attestation

- **L'étudiant.e envoie le formulaire de demande au Président à l'adresse mentionnée sur la notice ([presidence@univ-amu.fr](mailto:presidence@univ-amu.fr))**
- **Le Président signifie son accord :**
  - ❖ en signant une attestation d'inscription sous prénom d'usage
  - ❖ en demandant à la personne référente de la DOSI d'activer le module créé à cet effet
- **L'attestation signée par le Président est transmise :**
  - ❖ à l'étudiant.e qui peut la produire au besoin pour faciliter ses démarches administratives
  - ❖ à la DEVE
  - ❖ à la Direction de la Scolarité dont dépend l'étudiant.e
  - ❖ à la DAJI

## 4. Attestation

Objet : Inscription sous prénom d'usage  
N/Réf. : XX/XX/00-000000  
Dossier suivi par :  
Tél : 04 91  
Fax : 04 91  
@univ-amu.fr  
Copie à :

Marseille, le mercredi 5 septembre 2018

### ATTESTATION D'INSCRIPTION SOUS PRÉNOM D'USAGE ANNÉE 2018-2019

- Vu l'article 9 du Code civil relatif au droit au respect de la vie privée,
- Vu les articles 60 à 61-4 (modifiés) du Code civil, relatifs aux changements de prénom et de nom,
- Vu les articles 61-5 à 61-8 (modifiés) du Code civil, relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil
- Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle,
- Vu la circulaire du 17 février 2017 du Ministère de la Justice, relative à la procédure déjudiciarisée de changement de prénom
- Vu le Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT de la DILCRAH présenté en décembre 2016
- Vu la Charte d'engagement LGBTI d'AMU adoptée à l'unanimité du CT et du CA du 23 janvier 2018

Afin d'améliorer leur accueil et de faciliter leur accès aux services universitaires (bibliothèque, services et restauration, notamment), AMU s'engage à reconnaître aux étudiant.es ~~trans~~ et ~~intersexes~~ dont les démarches auprès du TGI ne sont pas achevées le droit de demander la prise en compte de leur prénom d'usage dans les documents internes à l'établissement.

Je soussigné Y. BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université, atteste que

..... (NOM, Prénom à l'État civil),  
actuellement étudiant.e en ..... (Niveau, Discipline)  
à Aix-Marseille Université,  
est inscrit.e à sa demande sous son prénom d'usage .....,  
lequel figure sur l'annuaire et l'ENT d'AMU, les listes d'inscription, d'appel et d'émargement, sa  
carte d'étudiant.e et son adresse de messagerie étudiante pour l'année universitaire 2018-2019.

Pour servir et valoir ce que de droit,

## 5. Applications et limites du dispositif

- **Le système permet de générer l'édition au prénom d'usage :**
  - ❖ d'une adresse mail etu.univ-amu.fr
  - ❖ des références de l'étudiant.e dans l'annuaire (ENT)
  - ❖ et de faire ainsi figurer ce prénom sur les listings à usage pédagogique (tests de vérification en cours)
  
- **Sur présentation de l'attestation, une nouvelle carte d'étudiant.e** sera émise à son prénom d'usage par la scolarité dont il ou elle dépend, et ce à titre gratuit.
  
- **Sous APOGEE, l'étudiant.e demeure inscrit.e sous le prénom et la civilité en vigueur à l'état civil** ce qui permet notamment d'éditer tous les documents officiels conformément aux obligations juridiques



## 6. Suivi des étudiant.es bénéficiaires du dispositif

**Nolwenn Lécuyer, Vice-Présidente déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations,** étant d'ores et déjà identifiée par les personnes LGBTI en demande, se propose pour assurer le suivi des dossiers bénéficiant du dispositif et de faire le **lien avec les autres membres du Groupe de Travail** constitué en cas de problème.

